



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 14 octobre 2015

Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs

Dominique Sorain, préfet de La Réunion, a présidé ce jour le conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs. Le CDSCRNM a été l'occasion d'approuver le **Plan de gestion du risque d'inondation de La Réunion (PGRI)**.

Initié par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) dans le cadre d'une directive Européenne, ce plan stratégique, couvre l'ensemble des aspects de la prévention et de la gestion des inondations et il revêt d'un intérêt particulièrement important à La Réunion compte tenu de l'importance de ce risque sur l'île. En déclinaison opérationnelle du PGRI, **6 stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)** sont prévues sur l'île. Quatre sont en cours de finalisation et deux ont été approuvées lors de cette réunion (SLGRI de Saint-Benoît et SLGRI du Tampon/Saint-Pierre). Fruit d'un travail fructueux de collaboration entre l'État et les collectivités, **le PGRI de la Réunion et les SLGRI seront les premiers documents de ce type approuvés sur l'ensemble du territoire national.**

Parmi les autres points à l'ordre du jour du CDSCRNM ont été abordés :

- Les discussions sur **l'amélioration de l'information des populations sur les risques naturels**, axe fort de la démarche engagée par le gouvernement au niveau national dans le cadre de la revue des missions de l'Etat.
- La mise en place d'un nouveau service de vigilance : la **vigilance crue**. Fruit de plusieurs années de développement par les services de l'État et Météo France, la vigilance crue permet en temps réel de savoir quelle est la situation des grands cours d'eau pendant un événement et d'anticiper ainsi s'il existe des risques de débordements. Accessible à l'ensemble de la population, le site internet <http://vigicruces-reunion.re> est une première dans les outre-mer.
- Point central de la prévention des risques, un point a été fait avec les participants sur les **plans de prévention des risques naturels (PPRn)**. L'objectif de couvrir toute l'île par des PPR adaptées aux risques encourus sur chaque commune à court terme a été réaffirmé par le préfet, tout en insistant sur l'association de l'ensemble des parties prenantes à ces démarches, depuis les collectivités jusqu'aux citoyens.

La prévention et la gestion des risques naturels doit impliquer l'ensemble de la communauté nationale pour être efficace ; le citoyen, les associations, les collectivités et l'État ont chacun un rôle à jouer. La Réunion étant concernée de façon importante par la plupart des risques naturels, **il convient de pouvoir régulièrement faire dialoguer ces différents acteurs et ainsi améliorer les politiques publiques qui ont pour objectifs la préservation des vies humaines et la réduction des impacts des risques naturels sur les aménagements publics et privés.**

La conclusions de ces différents plans dans un délai très court montre la détermination des pouvoirs publics à avancer rapidement sur l'ensemble des moyens d'actions permettant une véritable réduction de la vulnérabilité des Réunionnais faces aux risques naturels.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs

Institué à La Réunion par arrêté du 26 mars 2008 le conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs (CDSCRNM) est issu de la fusion de deux commissions consultatives pré-existantes (le conseil départemental de sécurité civile et la commission départementale des risques naturels majeurs).

Il a vocation à connaître de l'ensemble des questions se rapportant aux politiques publiques entrant dans le champ de la sécurité civile. Il concourt en outre à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

Le conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs est présidé par le Préfet. Il est composé des membres suivants, nommés pour une durée de 3 ans renouvelable, répartis en trois collèges :

- Un collège de représentants des administrations et des établissements publics spécialisés dans la prévention et les secours ;
- Un collège de représentants des élus et des chambres consulaires ;
- Un collège de représentants de la société civile, du milieu associatif, d'établissements publics et de gestionnaires de réseaux.

Contact :

*Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
Paul Ferrand, chef du service Prévention des Risques Naturels
06 92 68 37 98*

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

